



The screenshot shows an email client interface. On the left is a sidebar with a folder tree under 'INBOX (1/2)'. The main pane shows a list of emails with columns for Subject, From, Date, and Size. The selected email is 'Re: Review Request 127299: Safe wrapper around gpgmepp_...' from Andre Heinecke, dated 7 Mar 1... 10:23:18. The email content is visible below the list, showing the subject, sender, and recipients.

Date	Version	Auteur
30/08/2019	1.0	Laurent GÄRTNER

Le RGPD impose une grande vigilance sur la confidentialité des données qui sont confiées au responsable du traitement. Toute perte de confidentialité, qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle, doit faire l'objet d'une notification à la CNIL dans les 72h où elle est constatée et d'une notification aux personnes concernées.

Ces violations de données accidentelles peuvent être facilement évitées, l'un des cas les plus fréquents de perte de confidentialité d'une donnée est la diffusion de l'ensemble de son carnet d'adresse dans un courriel.

LES DESTINATAIRES D'UN COURRIEL

Sans configuration particulière, votre client de messagerie, **Thunderbird**, **Outlook** ou encore **Convergence** vous propose de saisir vos destinataires dans le champ « **A:** » qui va lister l'ensemble des adresses qui vont réceptionner votre communication.

Toutefois, tous les destinataires de ce message pourront voir les identités et adresses de messagerie de l'ensemble des destinataires du courriel.

D'autres champs de destinataires existent. « **CC:** » (copie carbone) permet de transmettre le courriel à un tiers qui n'est pas directement concerné par la communication, sous forme d'une copie pour information. Les adresses dans le champ « **CC:** » restent visible pour l'ensemble des destinataires de la communication.

Il existe un troisième champ de destinataires « **CCI:** » (copie carbone invisible) permettant de transmettre le courriel vers les adresses indiquées, mais elles seront rendues invisibles aux destinataires.

LES BONNES PRATIQUES POUR TRANSMETTRE UN COURRIEL

Les identités et les adresses de courriels de vos usagers sont des données à caractère personnel. Il vous est donc interdit de la transmettre à un autre tiers sans l'autorisation préalable des personnes concernées.

Afin de protéger la confidentialité des adresses de vos usagers et empêcher toute collecte indirecte de ces informations, dès le moment où vous vous adressez à plusieurs parents d'élèves, vous devez systématiquement adresser vos courriels en respectant la règle suivante :

- **Destinataire « A: »** : l'adresse de l'établissement, exemple ce.0510007z@ac-reims.fr
- **Destinataire « CCI: »** : les adresses des parents d'élèves

L'absence de destinataire « A: » peut faire identifier votre courriel comme étant un SPAM, utilisez l'adresse de l'établissement, il permettra aussi de pouvoir contrôler que les adresses des parents d'élèves sont bien masquées.

FAIRE APPARAÎTRE LE CHAMP CCI SUR VOTRE CLIENT DE MESSAGERIE

Dans **Convergence** (webmail académique), cliquez sur le bouton « Cci » dans la barre d'outils pour faire apparaître la ligne correspondante.



Dans **Thunderbird** cliquez sur le bouton « Pour : » sur la ligne et sélectionnez « Copie cachée à : » à la place.

Dans **Outlook**, dans l'onglet « Options » du ruban Office, cliquez sur « CCI » pour faire apparaître la ligne correspondante.

Dans d'autres logiciels ?

Le logiciel **Pronote** peut aussi être configuré pour transmettre toutes ses communications en copie cachée. Dans les options ou les paramètres du logiciel, recherchez le panneau de configuration concernant l'envoi de courriel et cochez la case « *cachez les adresses des destinataires* ».

QUE SE PASSE-T-IL SI JE DIFFUSE TOUTES LES ADRESSES AUX PARENTS ?

Depuis le 25 mai 2018, le responsable du traitement doit informer les personnes concernées de toute perte de confidentialité de leurs données à caractère personnel (notification des violations de données).

Veuillez prendre rapidement contact avec votre délégué à la protection des données (dpd@ac-reims.fr) afin qu'il vous accompagne dans la notification à la CNIL de cette violation.

Version	Modifications	Date	Auteurs
1.0	Création du document.	30/08/2019	LG